

BILAN THERMIQUE RT 2005

IMMEUBLE SUNHELY - Boulevard JULES JANIN. 42000 Saint Etienne

Cette étude a été réalisée avec le logiciel BBS SLAMA « CLIMA-WIN 2005 », et le moteur de calcul Th-C version 1.2 développé par le CSTB.

Les caractéristiques des matériaux utilisés pour la construction (fichier Excel caractéristiques utilisées joint) et les plans au 09 04 09 ont permis de déterminer :

la conformité du bâtiment à la réglementation thermique RT 2005 et la labellisation THPE.

- Respect du C : $Cep \leq Cep\ ref$ **Vérfié**
 $Cep = 81.13\ kWh/m^2$ $Cepref = 115.91\ kWh/m^2$ $gain = 30.01\ %$
- Enveloppe du bâtiment $Ubât \leq Ubât-max$ **Vérfié**
 $Ubât = 0.495\ W/m^2.K$ $Ubât-ref = 0,600\ W/m^2.K$ $gain = 17.48\ %$
- Confort d'été $Tic \leq Ticref$ **Vérfié**
 Zone habitation $25.58^\circ < 27.79^\circ$ Zone tertiaire $32.75^\circ < 34.77^\circ$
- Garde-fou sur les coefficients U des parois **Vérfié**
 Se référer au catalogue des parois joint dans le dossier

Respect des exigences minimales

Art.	Résultats de l'étude de conformité du bâtiment	Conformité
Art. 38	Isolation minimale des murs en contact avec l'extérieur ou avec le sol	Vérfiée
Art. 38	Isolation minimale des murs en contact avec un volume non chauffé	Vérfiée
Art. 38	Isolation minimale des planchers bas donnant sur l'extérieur ou sur un parking collectif	Vérfiée
Art. 38	Isolation minimale des planchers bas donnant sur un vide sanitaire ou sur un volume non chauffé	Vérfiée
Art. 38	Isolation minimale des planchers hauts en béton ou en maçonnerie, et toitures en tôles métalliques étanchées	Vérfiée
Art. 38	Isolation minimale des planchers hauts en couverture en tôles métalliques	Vérfiée
Art. 38	Isolation minimale des autres planchers hauts	Vérfiée
Art. 38	Isolation minimale des fenêtres et portes-fenêtres prises nues donnant sur l'extérieur	Vérfiée
Art. 38	Isolation minimale des façades-rideaux	Vérfiée
Art. 38	Isolation minimale des coffres de volets roulants	Vérfiée
Art. 38	Isolation minimale des planchers sur terre-plein	Vérfiée
Art. 39	Respect du UBât max	Vérfiée
Art. 40	Isolation des séparatifs habitation / locaux occupation discontinue	Vérfiée
Art. 41	Respect de la limitation des ponts thermiques	Vérfiée
Art. 42	Protection solaire des baies des locaux de sommeil de catégorie CE1	Vérfiée
Art. 43	Ouverture des baies des locaux de catégorie CE1	Vérfiée